



ECONEWS

SALAIRE MINIMUM : LE LUXEMBOURG PERD DU TERRAIN



ÉCONOMIE

Dans le contexte actuel marqué par les discussions autour du salaire minimum et, plus particulièrement, sur le niveau de celui-ci, la récente publication de l'Institut des sciences économiques et sociales (*WSI - Wirtschafts- und Sozialwissenschaftliches Institut*) portant sur une comparaison européenne du niveau du salaire minimum¹ mérite une attention particulière.

Au-delà de la présentation, bien trop simpliste et trop souvent répandue de la comparaison du niveau du salaire minimum absolu par pays, cette analyse présente des indicateurs permettant de véritablement apprécier le niveau du salaire minimum luxembourgeois.

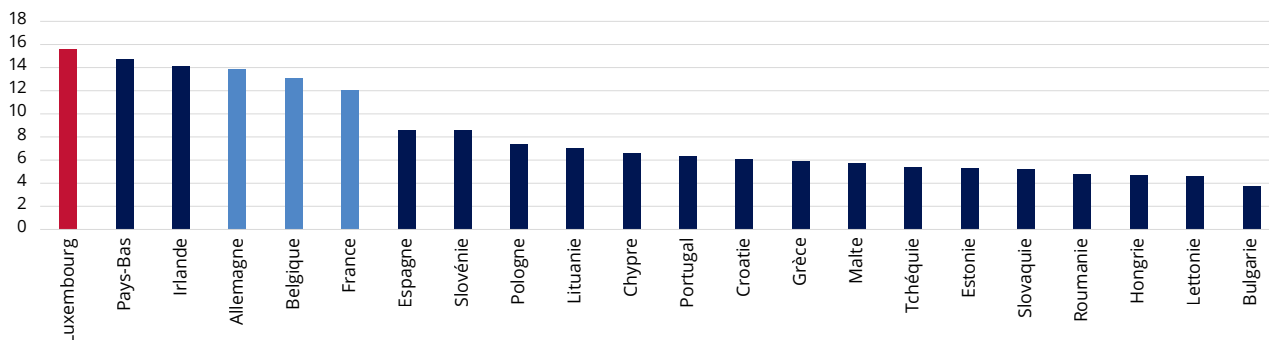
¹ WSI – Mindestlohnbericht 2026 pouvant être consulté ici : https://www.wsi.de/de/faust-detail.htm?sync_id=HBS-009345.



1. LA COMPARAISON DU NIVEAU NOMINAL DU SALAIRE MINIMUM

En ce qui concerne le salaire minimum absolu par heure travaillée, le Luxembourg reste en première position avec un salaire horaire affichant 15,63 euros l'heure au 1^{er} janvier 2026. Le salaire minimum des Pays-Bas (14,71 euros) et de l'Irlande (14,15 euros) suit de près le niveau luxembourgeois. Le Top 6 est complété par les trois pays limitrophes, à savoir l'Allemagne avec 13,90 euros par heure, la Belgique avec 13,08 euros par heure et la France avec 12,02 euros par heure travaillée.

Niveau du salaire minimum absolu, en euros par heure



Source : WSI – Mindestlohnbericht

Or, toute analyse digne de ce nom ne peut se limiter à étudier le niveau du salaire minimum absolu. N'est-il pas d'une évidence absolue que le salaire minimum doit être plus élevé au Luxembourg qu'ailleurs sachant que le coût de la vie au Luxembourg est parmi les plus élevés² ?

2. LA COMPARAISON DU SALAIRE MINIMUM COMPTE TENU DU COÛT DE LA VIE

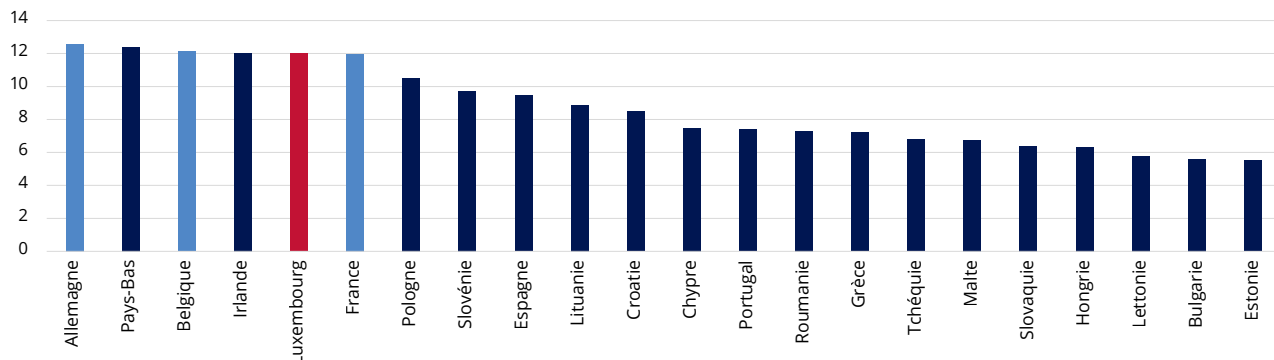
Une première nuance d'analyse peut être apportée en analysant le pouvoir d'achat qui est lié à un niveau de salaire minimum donné afin de tenir compte des différences de coût de la vie entre les différents pays. À cette fin, il est possible d'exprimer le salaire minimum en standards de pouvoir d'achat (SPA).

Or, le classement du salaire minimum en standard de pouvoir d'achat place l'Allemagne en tête du classement, le « podium » étant complété par les Pays-Bas et la Belgique. Ces trois pays disposent d'un salaire minimum qui, compte tenu du coût de la vie dans les pays en question, est supérieur de respectivement 5 %, 3 % et 1 % au niveau du salaire minimum luxembourgeois. Dans ces pays, un salarié au salaire minimum peut mieux faire face aux dépenses que ceux du Luxembourg.

Après l'Irlande en quatrième position, **le salaire minimum du Luxembourg ne figure plus qu'à la cinquième position dans le classement des pays en fonction du salaire minimum en SPA** – à un niveau équivalent à celui de la France.

Au vu du pouvoir d'achat qu'il assure aux salariés, le salaire minimum peut-il donc vraiment être considéré comme (excessivement) élevé au Luxembourg ?

Niveau du salaire minimum par heure, en euros de SPA



Source : WSI – Mindestlohnbericht

² Selon l'indice de niveau des prix de la consommation individuelle publié par Eurostat, le coût de la vie est supérieur de 47,8 % au Luxembourg comparativement à la moyenne européenne.

3. L'ÉVOLUTION NOMINALE ET RÉELLE DU SALAIRE MINIMUM

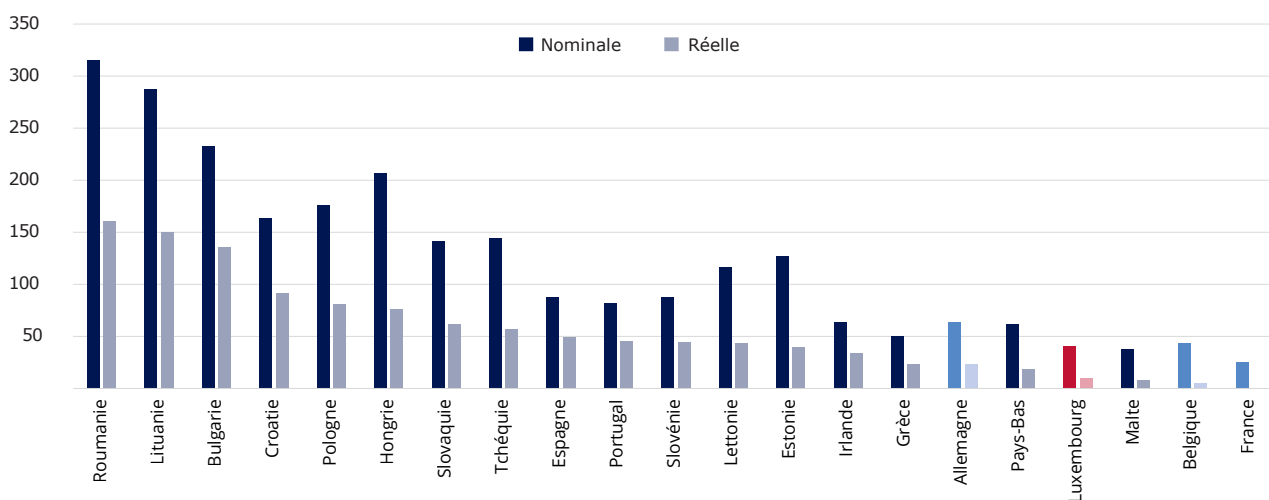
L'analyse de l'évolution du salaire minimum permet en outre d'observer que le salaire minimum progresse considérablement moins vite au Luxembourg qu'ailleurs au cours des dernières années, de sorte à ce que l'écart entre salaire minimum luxembourgeois et étranger tend à diminuer (rapidement).

En effet, **le Luxembourg se trouve seulement à la 19^e place en ce qui concerne l'évolution nominale du salaire minimum** avec une hausse de 40,6 % depuis 2015. Il se trouve ainsi loin derrière la progression moyenne (+121,7 %) en Union européenne portée principalement par les pays de l'Europe de l'Est, mais aussi derrière la progression observée en Allemagne (+63,5 %), aux Pays-Bas (+61,3 %) et en Belgique (+43,4 %).

En ce qui concerne la progression du salaire minimum réel – en tenant compte donc que le coût de la vie a progressé et donc qu'une partie de la hausse du salaire minimum n'a que fait compenser l'inflation – **le Luxembourg figure à la 18^e position uniquement** avec une progression du pouvoir d'achat du salaire minimum de seulement 9,8 % au cours des 10 dernières années. Cette progression au Luxembourg est ainsi bien inférieure à la progression européenne moyenne (+55,2 %) ainsi qu'à celle observée pour l'Espagne (+49,6 %), le Portugal (+45,2 %), l'Irlande (+34,2 %), l'Allemagne (+23,1 %) et les Pays-Bas (+18,5 %).

Seule Malte (+8,3 %), la Belgique (+5,2 %) et la France (+0,4 %) font état d'une progression plus faible.

Progression des salaires minimaux depuis 2015, en %



Source : WSI – Mindestlohnbericht ; Remarque : Classement par ordre décroissant en matière d'évolution réelle.

Alors même que le niveau du salaire minimum luxembourgeois n'est – compte tenu du coût de la vie au Luxembourg – plus parmi le « Top 5 », sa progression plus modérée au Luxembourg au cours de la dernière décennie risque, si elle se poursuit, de réduire davantage l'attractivité salariale du Luxembourg.

4. LE SALAIRE MINIMUM COMPARÉ AUX AUTRES SALAIRES DE L'ÉCONOMIE

Une autre analyse du salaire minimum qui peut être menée afin d'étudier son niveau consiste à le mettre en relation avec les autres salaires de l'économie. La méthode la plus fréquente utilisée à cette fin correspond à mettre en relation le salaire minimum avec, soit le salaire médian ou le salaire moyen – ces ratios sont appelés indices de Kaitz.

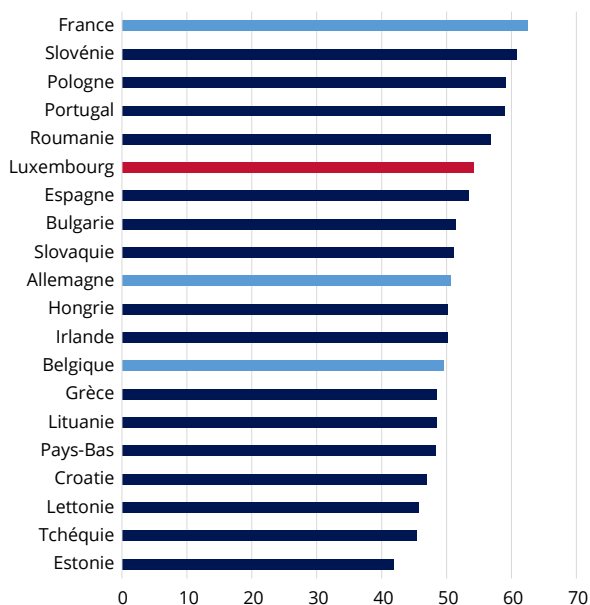
Selon les repères communément utilisés, et repris dans la directive européenne sur les salaires minimaux adéquats, le niveau d'un salaire minimum est considéré comme adéquat lorsqu'il atteint soit 60 % du salaire médian, soit 50 % du salaire moyen.

Or, la comparaison européenne permet de conclure que le niveau du salaire minimum luxembourgeois est assez loin d'atteindre ces critères et son niveau ne peut donc être considéré comme adéquat au sens de la directive européenne.

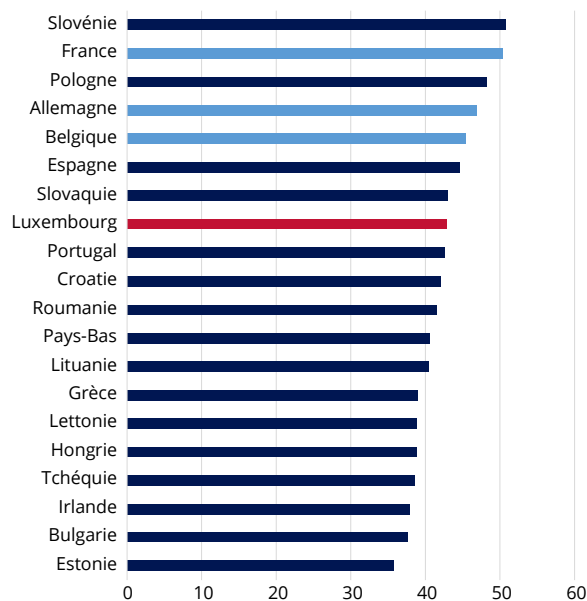
En effet, le salaire minimum ne correspond qu'à 54,1 % du salaire médian – bien en-deçà du seuil de 60 %. Avec ce taux, le Luxembourg ne se situe qu'à la 6^e position en comparaison européenne ; derrière, entre autres, la France et le Portugal.

De même, le ratio entre salaire minimum et salaire moyen n'atteignant que 42,8 % selon ce rapport, son niveau ne saurait être apprécié comme adéquat au sens de la directive européenne selon ce critère non plus. Ce taux de 42,8 % place le Luxembourg en 8^e position européenne – soulignant à nouveau que, compte tenu de la réalité économique du pays, le niveau du salaire minimum ne peut absolument pas être qualifié comme (trop) élevé au Luxembourg.

Ratio entre salaire minimum et salaire médian



Ratio entre salaire minimum et salaire moyen



Source : WSI – Mindestlohnbericht

5. CONCLUSION

En conclusion, le rapport du WSI, en réunissant un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer et de comparer les niveaux de salaire minimum entre différents pays, arrive à point nommé pour objectiver les débats actuels.

La présentation fréquemment véhiculée du salaire minimum luxembourgeois comme un salaire absolu (trop) élevé, doit être réfutée. L'analyse comparée met clairement en évidence que le Luxembourg ne constitue nullement une exception. En tenant compte du coût de la vie, il ressort que le Luxembourg ne figure pas parmi les cinq pays où le salaire minimum est le plus pertinent au regard du pouvoir d'achat effectif. De même, le niveau insuffisant du salaire minimum se confirme s'il est rapporté au salaire moyen ou au salaire médian.

Au-delà de ce constat statique, l'évolution du salaire minimum n'est guère plus favorable : la progression du salaire minimum demeure parmi les plus faibles en Union européenne – aussi bien en termes nominaux qu'en termes réels – accentuant ainsi le risque d'un affaiblissement de l'attractivité du pays pour la main-d'œuvre, notamment dans les secteurs à bas revenu.

Ces constats, combinés aux exigences énoncées par la directive européenne sur les salaires minimaux adéquats, dont les critères montrent sans ambiguïté que le niveau actuel du salaire minimum au Luxembourg est insuffisant, devraient alerter : une revalorisation structurelle du salaire minimum s'impose comme une nécessité absolue.